

p.B.15.21.Au.(16) - HT/cj

Berne, le 24 mai 1978

Renforcement de la coopération  
entre le Département politique et  
le MAE autrichien

10.1

Les échanges de vues entre les Ministres des affaires étrangères suisses et autrichiens et les Secrétaires généraux se sont révélés être un instrument de coordination utile, bien que, par la force des choses, les interlocuteurs sont généralement forcés d'aborder trop de sujets et que nous avons pu constater qu'à plusieurs reprises, les administrations, ou du moins du point de vue suisse, le MAE autrichien ne suit pas. Si l'on veut réduire les points de friction, essayer d'accorder nos points de vue, éventuellement prévoir l'élaboration d'actions concertées, il pourrait s'avérer fructueux de proposer au Ministre des contacts plus suivis, réguliers au niveau des directeurs et "divisionnaires".

Proposition:

On réserverait par exemple le premier jeudi de chaque mois pour les rencontres de travail (sans délégation) entre l'un ou l'autre des directeurs ou des "divisionnaires" et de leur homologue autrichien pour des échanges de vues approfondis sur les problèmes auxquels leurs services ont à faire face. Ces visites se feraient alternativement à Vienne et à Berne. Dans un premier temps, on pourrait, du côté suisse, inclure les chefs des services suivants:

- Direction du droit international public
- Divisions politiques I, II et III
- Secrétariat ~~général~~, *politique*

./.

- 2 -

Le calendrier de visite serait fixé d'avance pour une année; une assez haute priorité devrait être accordée à ces réunions pour qu'elle ne soit déplacée dans le temps que dans des cas extrêmement importants. Pour les mois de septembre 1978 à août 1979, cela pourrait se présenter comme suit:

- 14. 9. Division politique I, Berne
- 12.10. Division politique II, Vienne
- 9.11. Division politique III, Berne
- 14.12. Direction du droit international public, Vienne
- 4. 1. Secrétariat politique, Berne
- 8. 2. Division politique I, Vienne
- 8. 3. Division politique II, Berne
- 12. 4. Division politique III, Vienne
- 10. 5. Direction du droit international public, Berne
- 7. 6. Secrétariat politique, Vienne

juillet et août libre

Ainsi se créeront peut-être des attitudes communes d'appréciation des problèmes et une prise en considération de vues suisses, respectivement autrichiennes dans la formulation d'options en politique étrangère. Sur une telle base de contacts suivis, les échanges de vues entre les Ministres ou entre les Secrétaires généraux gagneraient en intérêt, puisqu'il sera possible de concentrer les discussions sur les points particulièrement importants ou estimés "sensibles" par une partie. Autre avantage: les délégations accompagnant les Ministres pourront être réduites à une dimension plus réaliste, ce qui permettra de changer ces réunions de délégations en véritables tête-à-tête.

\* \* \*

*Danger pour certains: cela pourrait être  
 un peu de travail sur les Comités.  
 Selon l'autre, au contraire, plus de  
 travail.*

### Domaine spécifique

C'est dans le domaine bilatéral qu'une institutionnalisation de la coopération en vue de certains problèmes paraît exclue; ceci ne devrait pas être le cas pour l'activité multilatérale, surtout en ce qui concerne les problèmes du droit de l'homme et du droit humanitaire. Des échanges de vues réguliers surtout avant les réunions aux Nations Unies ou au Conseil de l'Europe pourraient être prévus pour les points suivants:

#### - Droits de l'homme:

- Echanges de vues et d'expériences concernant la Convention européenne des droits de l'homme (application interne, affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme, etc.)
- Echanges de vues concernant la préparation des réunions du Comité directeur pour les droits de l'homme, du Conseil de l'Europe (questions de principe: extension des droits prévus par la Convention, faut-il insérer dans la Convention certains droits économiques et sociaux? Faut-il accorder à l'individu le droit de saisir lui-même la Cour européenne des droits de l'homme?)
- Charte sociale européenne. Que faut-il penser des propositions visant à revoir le mécanisme de contrôle de l'application de la Charte (Recommandation 829 de l'Assemblée consultative)?
- Nouvelle approche des droits de l'homme aux Nations Unies (Résolution 32/130 de l'Assemblée générale). Que faut-il en penser? Caractère indivisible et interdépendant des droits de l'homme (droits civils et politiques, d'une part,

droits sociaux et économiques, d'autre part). Opposition droits individuels - droits collectifs des peuples. Conséquences de cette nouvelle approche (Acte final d'Helsinki).

- Ratification des Pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Echanges de vues sur les problèmes rencontrés dans la procédure de ratification.
- Protection des détenus politiques et lutte contre la torture. Echanges de vues sur les travaux en cours dans différentes enceintes internationales.

#### Conférence de la Croix-Rouge

La Conférence de Bucarest s'est révélée être mal organisée; elle était en partie dominée par des discussions de caractère politique. Bien que la Conférence de Manille ne se tiendra qu'en 1891, il serait intéressant d'avoir dès maintenant des échanges de vues sur "l'utilisation" que nous pourrions faire de cette Conférence, sur les initiatives que nous pourrions présenter à cette occasion, soit individuellement, soit conjointement.

+ On pourrait également prévoir une concertation austro-suisse en vue de la commission préparatoire de la "Conférence sur les armes causant des maux superflus," domaine dans lequel la Suisse a pris certaines initiatives durant ces dernières années.

En ce qui concerne la coopération en vue des problèmes traités dans les assemblées spécialisées des Nations Unies, il s'avère que, déjà maintenant, la préparation en commun donne satisfaction dans presque tous les domaines.